



Restaurons et
protégeons nos
cours d'eau
et nos zones
humides

Vallées de la Scie
et de la Saône



Syndicat Mixte des Bassins Versants
Saône Vienne Scie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
eau
SEINE
NORMANDIE

Le territoire

Créé en 1999 suite aux inondations catastrophiques des années 90, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SMBV) exerce entre autres la **compétence GEMAPI** : il assure les missions de Prévention des Inondations (PI) et les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA).

La Saône prend sa source à Val de Saône. La Vienne, principal affluent de la Saône, la rejoint au niveau de Gueures et la Scie naît à Saint-Maclou-de-Folleville. La Saône et la Scie sont des fleuves côtiers. Ils se jettent dans la Manche.



Normandie



L'eau et le bassin versant

Qu'est-ce que le Grand cycle de l'eau ?

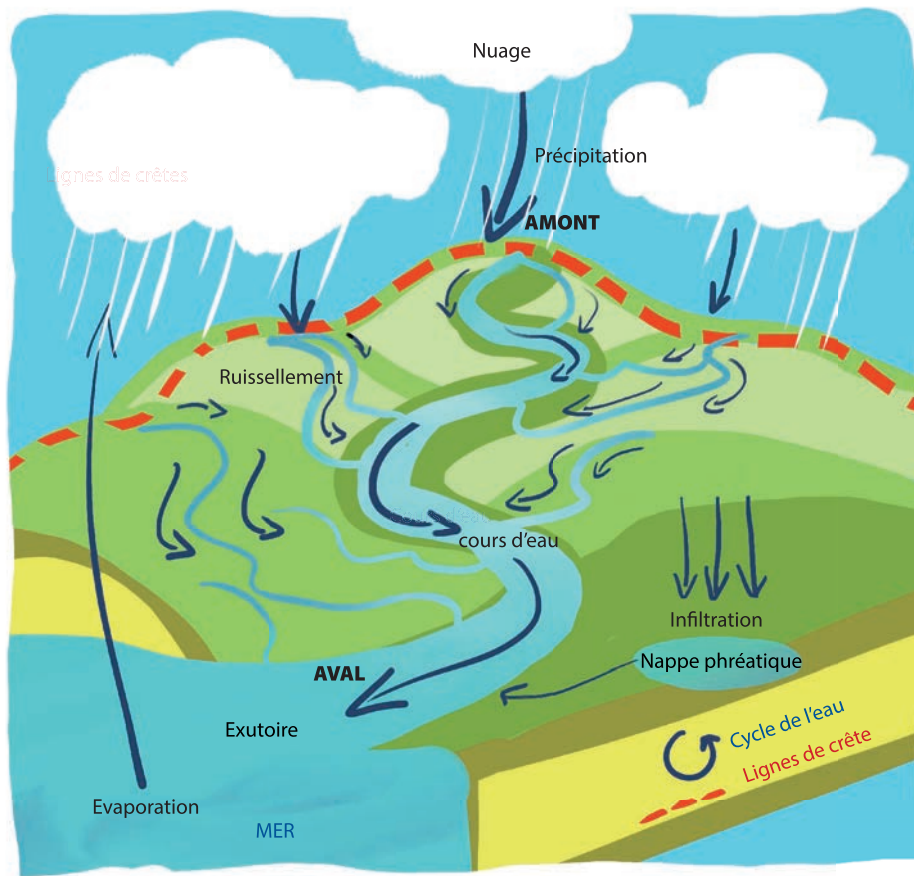
C' est le circuit naturel qu'emprunte l'eau depuis des milliards d'années : **évaporation** (océans) et formation des nuages, **précipitation**, **infiltration** et **nappe phréatique** ou encore **ruissellement**.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant est un territoire délimité par des **lignes de crête** (points les plus hauts), sur lequel toutes les gouttes d'eau s'écoulent vers un cours d'eau. L'eau circule de **l'amont vers l'aval**.

Un bassin versant peut donc concerner plusieurs communes : il ne suit pas les limites administratives.

Le Petit cycle de l'eau est le cycle technique créé par l'Homme pour satisfaire ses besoins domestiques et les usages agro-industriels : eau potable, assainissement.



Grand cycle de l'eau

Histoire de nos fleuves côtiers et de leurs basses vallées

La Saône, la Vienne et la Scie sont un héritage des différents usages au cours de l'histoire.

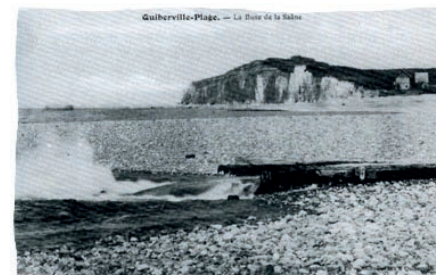
Du Moyen-Âge au XIX^{ème} siècle, de nombreux moulins ont été construits le long des cours d'eau pour utiliser la force hydraulique. Aujourd'hui, la plupart de ces moulins n'ont plus d'utilité hydraulique.



Les vallées et leurs cours d'eau ont subi des modifications notamment par le développement des voies ferrées (la voie ferrée SNCF au XIX^{ème} siècle pour la Scie, le Tortillard au XX^{ème} pour la Saône).



Comme la plupart des fleuves côtiers de Seine-Maritime, les embouchures de la Scie et de la Saône ont été canalisées et aménagées par des buses à clapet afin de protéger les terres des intrusions marines et drainer les estuaires marécageux pour en faire des terres agricoles. Aujourd'hui, l'embouchure de la Saône est en pleine transformation : sa buse historique sera supprimée pour assurer la reconnexion du fleuve à la mer en 2024-2025.



Buse en bois - Quiberville - XIX^{ème} s.



La Saône, la Vienne et la Scie sont des cours d'eau appréciés pour leur cadre. Promeneurs ou pêcheurs peuvent profiter de cet environnement.

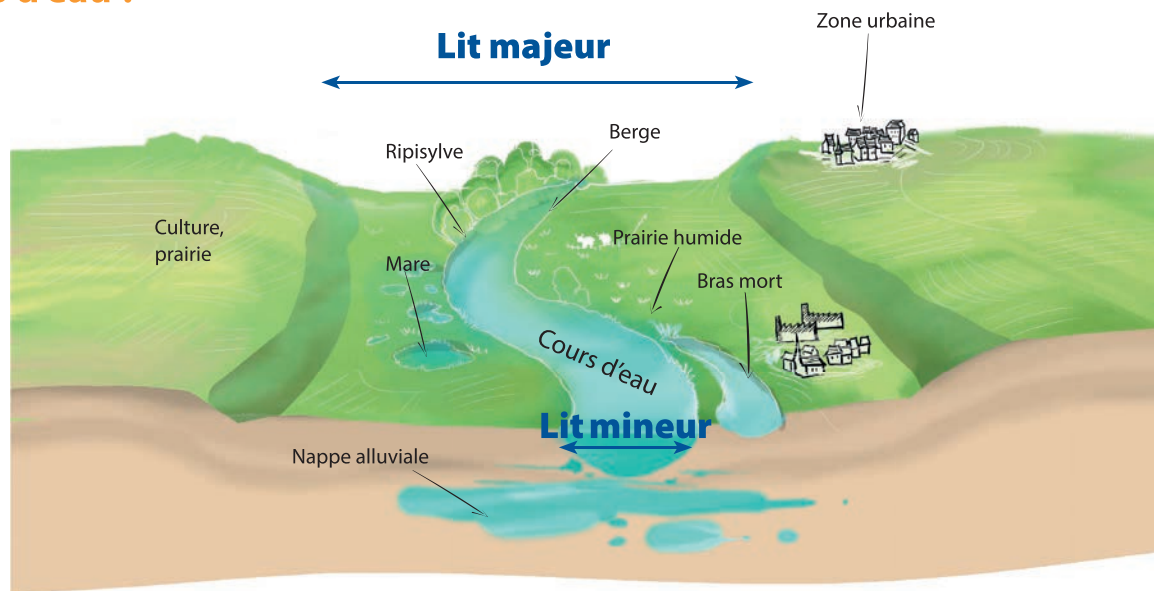


La rivière et ses espaces

Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

Un cours d'eau est un chenal naturel conduisant l'eau de façon continue ou temporaire.

Les rivières sont des milieux très **vulnérables** : ils sont soumis aux pollutions agricoles et urbaines, aux prélèvements, aux modifications de leur tracé et à l'artificialisation des berges, au développement des espèces invasives, ... Il est nécessaire d'y apporter une attention particulière.



Qu'est-ce que le lit mineur ?

Le lit mineur est délimité par des berges souvent végétalisées par un alignement d'arbres appelé «ripisylve» : la plupart du temps, le cours d'eau reste dans cet espace.

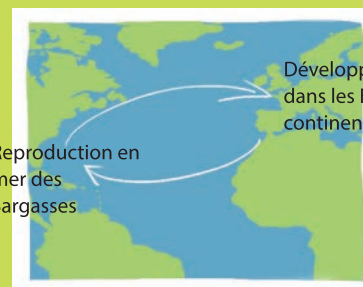
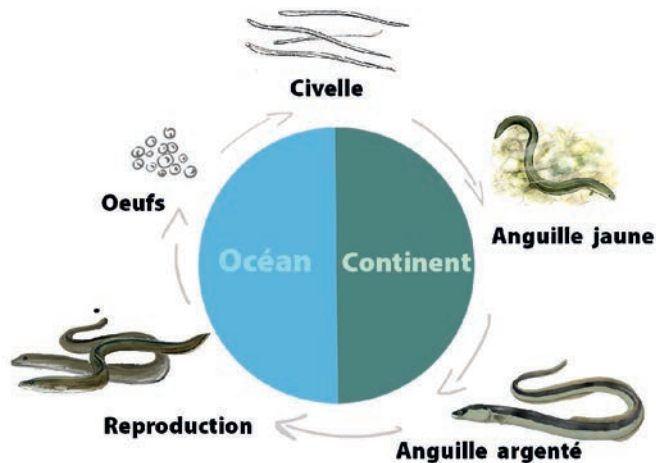
Qu'est-ce que le lit majeur ?

Lors des fortes pluies, le cours d'eau peut déborder : il est en crue. Il déborde sur des espaces que l'on appelle le lit majeur : ce sont des zones humides comme des prairies inondables, des bras morts, des mares, des bois humides, ... Malheureusement, l'urbanisation s'est parfois développée dans cet espace.

La vie des rivières

Les cours d'eau constituent des **réservoirs de biodiversité** en tant qu'habitat naturel. Plus le lit mineur sera **hétérogène** (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, granulat), plus la faune et la flore seront diversifiées. La **ripisylve** « naturelle » joue un grand rôle dans le **maintien des berges** grâce aux racines des arbres. De plus, elle offre des **abris** pour de nombreuses espèces d'oiseaux ou d'insectes. Les **annexes hydrauliques** (zones inondées en période de crue) participent également à la biodiversité des fonds de vallées.

L'Anguille, une espèce à protéger



L' Anguille européenne est une espèce migratrice qui se reproduit au milieu de l'océan Atlantique, dans la mer des Sargasses dans un endroit encore inconnu. Sa larve traverse l'océan Atlantique pour arriver dans les eaux continentales. Son seul objectif sera alors d'emmagasiner un maximum de réserves énergétiques pour repartir en mer et se reproduire. Une anguille adulte peut mesurer jusqu'à 1m50.

Rétablir la continuité écologique sur la Sâne et la Scie permet de participer à la survie de cette espèce, mais également à d'autres espèces piscicoles comme la Truite de mer, le Saumon atlantique ou la Lamproie marine. La Saâne et la Scie ont été définies comme des zones d'actions prioritaires en faveur de l'Anguille. Cela renforce les actions sur ces secteurs.

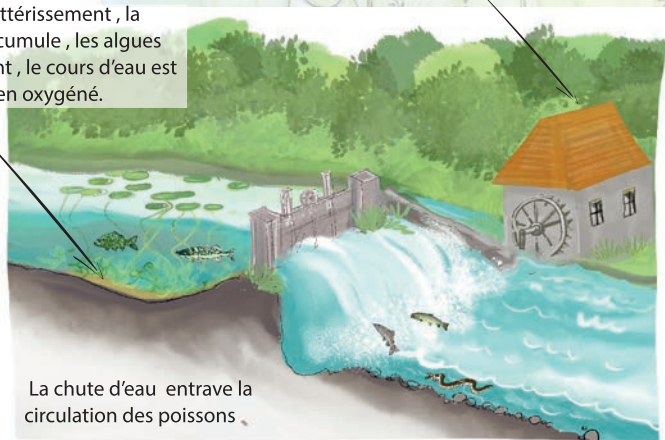
La restauration de la continuité écologique

La continuité écologique se caractérise par le déplacement des êtres vivants et des sédiments dans les cours d'eau.

Sur notre territoire, le premier obstacle à la continuité écologique est l'embouchure de chaque fleuve : elle est aujourd'hui restreinte par une buse. Les autres obstacles à la continuité écologique sont les ouvrages et/ou chutes d'eau situés sur la Scie, la Saône et la Vienne.

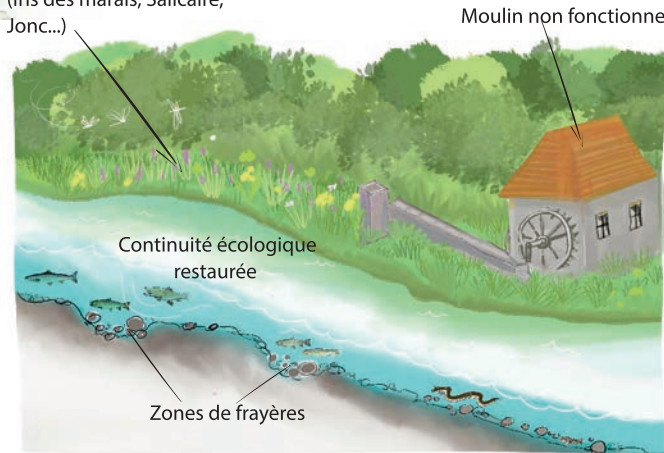
En application à la législation, c'est l'État qui fixe les priorités de la restauration de la continuité écologique. Le SMBV et l'ASA accompagnent les propriétaires à réfléchir à la mise en conformité de leur ouvrage. Des financements publics (Agence de l'eau, Département) peuvent être mobilisés en fonction de l'ambition environnementale des projets.

Zone d'attérissement, la vase s'accumule, les algues prolifèrent, le cours d'eau est moins bien oxygéné.



Cours d'eau avant restauration

Berges avec flore diversifiée (Iris des marais, Salicaire, Jonc...)



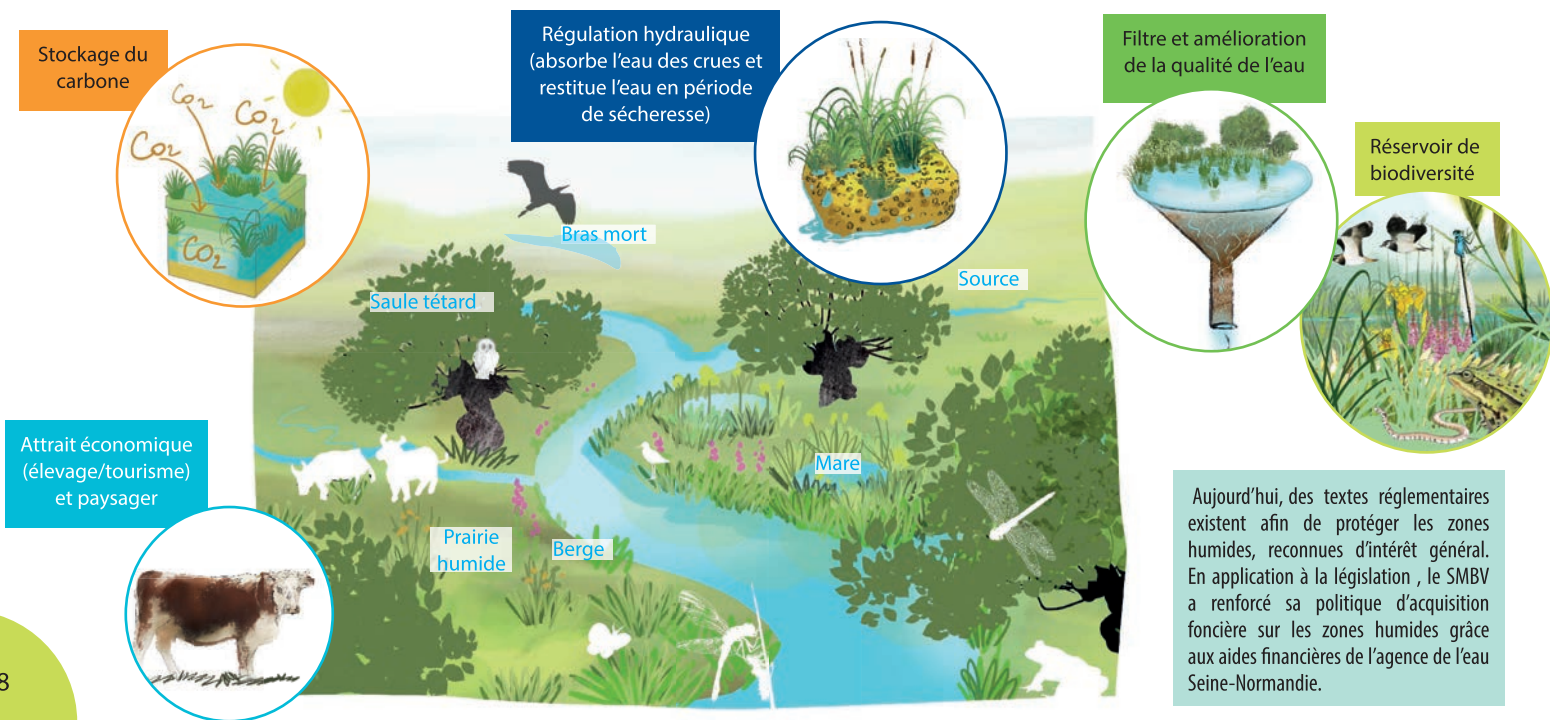
Cours d'eau après restauration

Restaurer la continuité écologique par divers moyens (aménagement de la chute d'eau, contournement d'ouvrage,...) permet aux espèces piscicoles de remonter et descendre le cours d'eau, de dynamiser l'écoulement de l'eau, de diversifier les habitats et de favoriser le transit sédimentaire. Tous ces éléments caractérisent un cours d'eau en bon état écologique.

Les zones humides de notre territoire

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un **espace habituellement inondé ou gorgé d'eau**, se composant d'une végétation spécifique : mare, prairie et boisement humide, ... Comme les cours d'eau, ce sont des **réservoirs de biodiversité**. Depuis le début du XX^{ème} siècle, deux tiers des zones humides ont disparu en France. Elles sont encore menacées de disparition : l'expansion de l'urbanisation et le développement de l'agriculture ont conduit depuis plusieurs décennies au drainage ainsi qu'au remblaiement de ces milieux.



La vie des zones humides

Les zones humides sont des **milieux très diversifiés**, et chaque type de milieu accueille sa propre faune et flore. En France, **30% des espèces végétales remarquables et menacées** vivent dans les milieux humides, environ 50% des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones. Il est important de **conserver les liens entre chaque zone humide** : chaque isolement a un impact sur l'ensemble de la chaîne alimentaire et les relations entre les espèces végétales et animales.



Iris des marais



Salicaire



Lychnis fleur de coucou

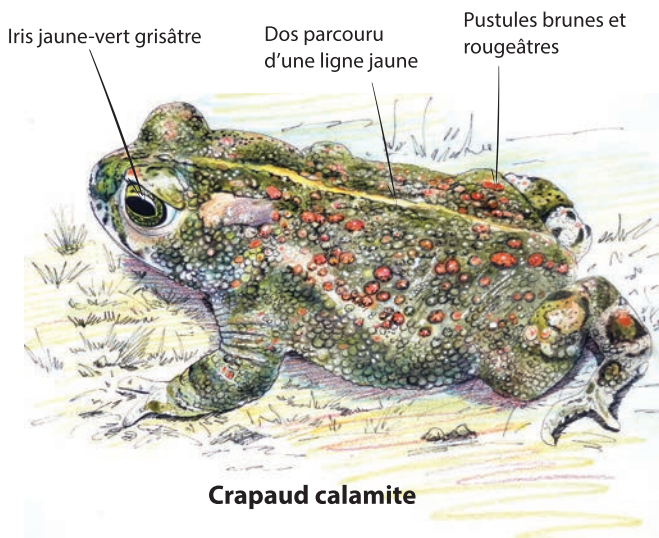


Busard des roseaux



Salamandre tachetée

L'exemple du Crapaud calamite



Plus petit que le Crapaud commun (7cm en moyenne), le Crapaud calamite est une espèce protégée qui vit principalement sur les zones humides et sableuses, proches des cours d'eau. Il se déplace en marchant, et non en sautant. Grâce à son grand sac vocal, le puissant chant du mâle peut s'entendre à plus d'1km. Espèce pionnière, le Crapaud calamite choisit des zones de ponte peu profondes et ensoleillées : il est donc exposé à l'assèchement rapide de ces points d'eau. Pour pallier ce risque, cet amphibien étend sa période de reproduction d'avril à septembre, pond des oeufs en grande quantité (jusqu'à 4000 oeufs en cordon) et se développe rapidement à l'état larvaire.



Pontes du Crapaud calamite

La préservation des zones humides participe à la survie du Crapaud calamite mais aussi à de nombreuses espèces d'amphibiens, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou leur hibernation.

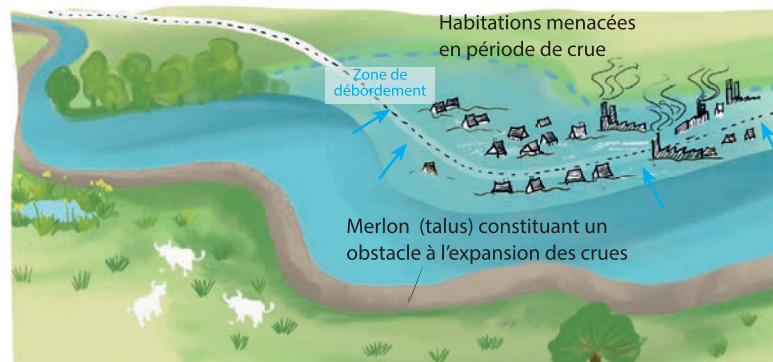
Améliorer la régulation hydraulique des zones humides

Pour retrouver toutes leurs fonctionnalités, certaines zones humides du territoire ont besoin d'être **restaurées**. D'autres devront bénéficier **de mesures de protection**. Cette restauration est possible **soit sur un terrain privé en accord avec le propriétaire et l'exploitant, soit par le biais de l'acquisition foncière**.

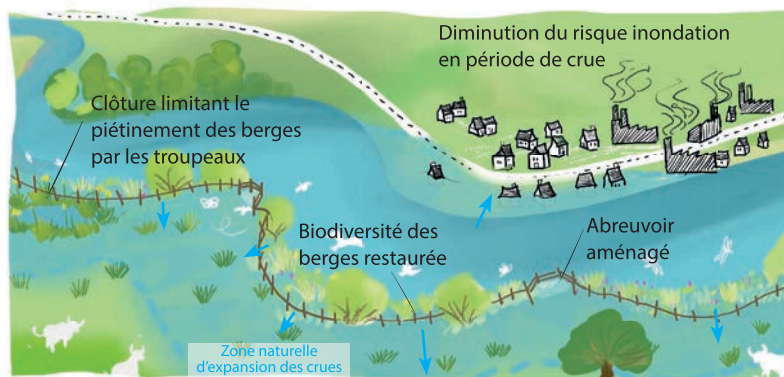
Parmi les différentes actions de restauration des zones humides, la reconquête des zones naturelles d'expansion des crues constitue une des politiques majeures du SMBV.

Qu'est-ce qu'une zone d'expansion des crues ?

Une zone d'expansion des crues est **un espace naturel ou aménagé**, dans lequel les eaux de débordement peuvent se **répandre et s'accumuler temporairement lors d'un épisode d'inondation**. Cela permet de ralentir et de retarder les écoulements en période de crue. **Cependant, une zone inondable reste toujours exposée.**



Situation avant travaux



Situation après suppression du merlon

L'eau des cours d'eau peut déborder en période de crue sur la zone naturelle d'expansion des crues. Cela permet de participer à la protection des zones à enjeux en aval (habitations, activités économiques, voiries, ...) et de préserver la biodiversité des zones humides.

Le Contrat de Territoire Eau et Climat Saône et Scie



Le Contrat de Territoire Eau et Climat est un outil financier du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Construit de manière concertée, le Contrat Saône et Scie s'applique aux bassins versants de la Saône et de la Scie pour 4 ans. 34 actions ont été programmées pour répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de restauration des zones humides et des cours d'eau pour un budget de 8,8 millions d'€ HT.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Cette structure, établissement public sous tutelle du Ministère de l'environnement, met en oeuvre la politique de gestion de l'eau sur le bassin en finançant les projets, grâce à des redevances dédiées perçues auprès de l'ensemble des usagers de l'eau.

L'agence de l'eau apporte un soutien technique et financier aux actions inscrites dans le Contrat.



Syndicat Mixte des Bassins Versants
Saône Vienne Scie

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie

Le SMBV est un acteur incontournable du Grand cycle de l'eau : gestion des ruissellements agricoles, gestion des cours d'eau, restauration des zones humides, Culture du Risque, prévention des inondations et des submersions marines, etc.

Le SMBV assure l'animation du Contrat et la réalisation d'actions.



Conservatoire du
littoral

Le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral, établissement public, a pour mission de préserver le littoral et les rivages lacustres français menacés par l'urbanisation ou dégradés.

Le Conservatoire porte certaines actions sur le territoire en lien avec le projet territorial de la Basse Vallée de la Saône.



Association
Syndicale
Autorisée
de la SCIE

L'ASA de la Scie

L'ASA est une association regroupant les propriétaires riverains du fleuve de la Scie. Elle mène des actions pour la restauration des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité de l'eau.

L'ASA porte les actions de restauration de la continuité écologique sur la Scie.

Livret offert grâce à la participation financière de l'agence de l'eau Seine-Normandie et du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie.

Plus d'informations

Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie

803 rue Charles Henry d'Ambray

76590 SAINT HONORÉ

02 35 04 49 92

accueil@sbvsvs.fr

WWW.SBVSVS.FR



Livret réalisé en collaboration avec :

